

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

20251023\_001

**Mairie de**  
**Mairie de**  
**LES ARDILLATS**  
**(Rhône)**

L'an deux mil vingt cinq

Le : 23 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de LES ARDILLATS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean Michel MOREY, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Votants : 13

Présents : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 octobre 2025

**PRESENTS** : MM. J-M. MOREY - J-P. CIMETIERE - F. SIVIGNON -  
Mmes F. PATAY - C. DURAND - MM. S. TAGUET - H. MACHEREZ - J.  
JANDARD - P. FOREST - Mmes A. SANLAVILLE - P. CHEVALIER -  
MM R. JACQUET - J. DUCROUX

### OBJET :

**Participation communale et  
aide communautaire pour  
le projet du Hameau des  
Montgolfier**

**Excusés** : A. BARRAUD

Secrétaire de séance : Fleury SIVIGNON  
-----

Monsieur le maire rappelle

Le conseil municipal doit se prononcer sur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à bulletin secret, par 10 votes pour, 1 vote contre, 2 abstentions,

### VALIDE :

- La participation d'une aide communautaire de la CCSB à hauteur de 50.000 € pour la contribution intellectuelle sur les frais d'études,

### DECIDE :

- d'une participation communale à hauteur de 5.000 €, soit 10 % de l'aide communautaire accordée.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire, Jean-Michel MOREY

